



LENING

JOURNAL COMMUNAL
D'INFORMATION

I
N
F
O



N° 80 Décembre 2024



AU SOMMAIRE :

Éditorial du Maire
Bilan des travaux 2024
Programme des travaux 2025
La forêt communale
Les visites rendues à la commune
La manifestation pour la restauration du beffroi
L'environnement – le Cadre de vie
Le prix de la Pensée Sauvage
L'aménagement foncier de Gréning
L'adhésion au PRNL en qualité de commune associée
L'Urbanisme
L'état Civil 2024
Le ramassage scolaire
La fermeture du réseau téléphonique cuivre
La manifestation de la restauration du beffroi
Les décisions du conseil municipal prises durant le second semestre 2024
Information diverse

EDITORIAL DU MAIRE : « Les collectivités territoriales assurent leur mission »

Cher(e)s Léningeois(es)

L'année 2024 s'achève et comme d'habitude depuis une trentaine d'années, ce bulletin semestriel est publié sans discontinuité.

Celui-ci qui correspond au numéro 80, aborde bien entendu une multitude de sujets dont le bilan des réalisations, projets, projets d'investissement 2025, les événements déroulés, des points pratiques et toujours des éléments de prospective pour le village et ses habitants.

Cette édition, est particulièrement riche en termes de sujets abordés car l'actualité de notre village était dense au niveau des réalisations, des acquisitions ou des différents dossiers traités.

Toutefois avant de les aborder, je désire partager avec vous quelques réflexions sur le contexte international et national qui nous impacte directement ou indirectement toutes et tous au quotidien.

De mémoire des personnes de ma génération avec lesquels j'échange, il ressort que depuis la crise sanitaire de la Covid 19, précédée par celle des « gilets jaunes », nous n'avions pas connu une période aussi compliquée, anxiogène, et particulièrement pénible pour de nombreux concitoyens.

Certes, il y a eu divers événements « graves » depuis les années 60 mais nous avons surtout eu le plaisir de connaître durant toute cette période des évolutions matérielles, financières, libertaires plutôt positives dans de nombreux domaines. Même les événements de mai 68 ont contribué à la société française d'évoluer favorablement.

Tout ceci a même permis à la génération précédente de la nôtre qui a connu des périodes sombres avec les guerres 39-45, d'Indochine ou d'Algérie, de bénéficier de cet essor mérité.

Or à présent et depuis cette crise sanitaire de la Covid, considérée mal gérée par de nombreux français, s'enchaînent des événements conflictuels majeurs au niveau international que chacun connaît. Et à présent, pour complexifier encore davantage la situation le président de la République Française a décidé la dissolution de l'assemblée nationale en juin dernier suite au résultat du scrutin des européennes qui ne lui convenait pas.

Cette décision et le résultat sorti des urnes pour ces législatives, n'ont finalement pas donné de majorité à quiconque. De ce fait, si aucun des « 3 blocs » refusent de faire des « concessions » et en impose « sa propre

vision pour gouverner », le pays restera ingouvernable jusqu'à la prochaine dissolution. Celle-ci pourra intervenir qu'à l'été prochain. Ainsi, le premier gouvernement nommé a été censuré au bout de 3 mois et un jour et si le second s'obstine à poursuivre la même politique d'avant les législatives, il risque de ne pas correspondre aux aspirations d'une majorité de français ...

Pendant ce temps alors que la France demeure ingouvernable, les collectivités territoriales (Régions, Départements, Communauté des communes et Communes) assurent leur mission au service des français.

Et parmi ces collectivités, ce sont bien les communes qui permettent d'être le lien de proximité le plus proche de la population en assurant de nombreuses missions au quotidien. Rappelons que les « technocrates » inspirent continuellement les parlementaires, pour la suppression des communes au bénéfice des intercommunalités et pour la centralisation des « pouvoirs ».

Ceci porterait un coup fatal à la démocratie de proximité et donc pour le bien être des habitants ruraux en particulier.

Cette réflexion me permet, à présent, de faire la transition pour relater l'actualité communale.

Cette année 2024 aura été fortement marquée par les réalisations relatées dans le bilan et également par de nombreux autres sujets que nous avons gérés. Parmi les différents chantiers, je soulignerai en particulier, celui de la réfection du beffroi qui nous a beaucoup mobilisés avec le concours du Conseil de Fabrique.

Pour l'année 2025, nous vous présentons de nouveaux projets structurants répondant à des attentes et contribuant à l'essor de notre village.

Dans ce même bulletin, plusieurs articles sont consacrés à l'engagement de vos élus pour l'amélioration du cadre de vie et surtout de l'environnement vis-à-vis de l'évolution climatique. Ceci concerne la préservation de la biodiversité végétale et animale fortement dégradée et donc menacée.

En effet, il serait irresponsable de la part des élus de ne pas prendre en compte ces problématiques dans le contexte actuel, même si elles demeurent parfois comprises par certains.

Pour cela, différents partenaires nous accompagnent tels le Parc Naturel Régional de Lorraine avec notre adhésion en qualité de commune associée, le Conservatoire des Espaces Naturels pour la gestion du marais, l'association HAIE pour la replantation des haies, le Département de la Moselle, la Région Grand Est et la communauté des communes du Saulnois.

J'adresse donc toute ma gratitude à l'ensemble de nos prestataires et des entreprises sollicitées, des services de l'Etat, de la Région GE, du Département de la Moselle ainsi que la communauté des communes du Saulnois qui nous accompagnent.

Je remercie également toutes celles et ceux qui participent à la vie communale. Il s'agit bien entendu des conseillers municipaux, du personnel communal, de tous bénévoles de l'Association Socio-Culturelle de Léning ainsi que les habitants apportant spontanément une aide à notre collectivité.

Je conclus mes propos par une pensée à l'égard des 3 familles endeuillées durant cette année et en apportant mon soutien aux personnes éprouvées par la maladie ou par les aléas de la vie.

Pour cette nouvelle année 2025, les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de joie et de réussite dans vos projets.

Antoine ERNST
Maire de Léning



BILAN DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2024

Le programme des travaux validés pour l'année 2024 et présenté dans le dernier bulletin n'a pu être entièrement réalisé du fait de contraintes techniques. Ainsi, la création des cheminements piétons rue de l'Albe et rue du Moulin ont dû être repoussés au printemps 2025. Néanmoins les marchés pour l'effacement des réseaux secs et la création du cheminement piéton rue de l'Albe ont déjà été signés avec les entreprises concernées.

Toutefois, les chantiers réalisés en 2024 demeurent conséquents et nous dépassons même à présent, les engagements pris pour cette mandature.

⇒ **Ceci correspond à saisir, en permanence, toutes les opportunités financières pour apporter à la population des prestations de qualité et pour développer l'attractivité de notre village. C'est ce qui permet de maintenir la population à plus de 350 habitants.**

⇒ **Tous les montants sont exprimés en hors taxe**

1. REFECTION DE LA ROUTE DE LA TUILERIE :

Le dernier chantier concernant la réfection de voirie communale, après la route de Hellimer (via les rues du Moulin et des Prés), la route de Gréning, la route menant à la ferme de la Tuilerie a été requalifiée début septembre dans d'excellentes conditions météorologiques. Le volet paysager prévu a également été réalisé avec la plantation de quelques arbres.

⇒ **A présent les 3 grands « axes » menant au ban communal sont rénovés. Ces derniers permettent aux agriculteurs d'accéder aux terres agricoles et également aux nombreux promeneurs qui les empruntent quotidiennement.**

⇒ **Escomptons que les règles élémentaires d'utilisation soient respectées pour les maintenir le plus longtemps possible en bon état.**

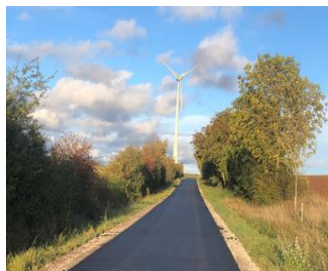
Le coût des travaux réalisés par l'entreprise Colas pour la partie voirie et Terideal pour la partie plantation s'élève à 133000€.



2. REFECTION DE LA ROUTE DE GRENING :

L'an passé, les travaux de la route de Gréning avaient été fortement perturbés par un fort épisode pluvieux alors que les équipes de pose d'enrobé et les camions en provenance de la centrale d'enrobé étaient sur place. Aussi comme la qualité de l'enrobé ne correspondait pas au cahier des charges, 3 longueurs ont été reprises à la charge de l'entreprise. Par contre, pour assurer une meilleure qualité du sous-bassement, la commune a accepté son renforcement avec l'apport de matériaux spécifiques.

Le coût supplémentaire des travaux réalisés par l'entreprise Colas et à la charge de la commune est de 8000€.



3. POSE D'UN MIROIR :

Continuellement à l'écoute des riverains et soucieux de la sécurité, un miroir a été installé à l'intersection de la rue des Jardins et la rue du Moulin. Celui-ci permet d'assurer une meilleure visibilité pour les véhicules en provenance de la rue des jardins et se dirigeant vers la rue du Moulin.

Les travaux ont été réalisés par la Sté Est Signal pour un montant de 350€.



4. Marquage d'un Zig-Zag Bus :

Pour sécuriser davantage les 2 aires d'arrêt des autobus dans le centre village et conformément au code de la route pour interdire le stationnement d'autres véhicules sur cet espace, un marquage au sol dit « Zig-Zag Bus » a été appliqué.

Nous espérons donc qu'à l'avenir les automobilistes respecteront le code de la route d'autant plus que pour se stationner la commune met à leur disposition 2 parkings, 15 ml plus bas ...



Le coût de cette intervention réalisée par l'entreprise Est Signal s'élève à 450€.

5. REPRISE DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE :

Faisant suite au remplacement des enrobés de la rue du Moulin effectué durant l'automne 2023, il était nécessaire de reprendre la signalisation horizontale et notamment les passages piétons.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Est Signal de Phalsbourg pour un montant de 1746€.



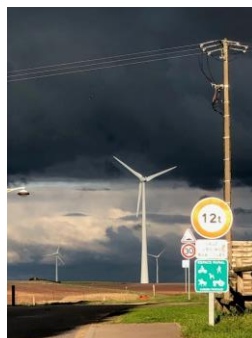
6. INSTALLATION D'UNE SIGNALÉTIQUE SPECIFIQUE :

Faisant suite aux travaux de remplacement de la couche de roulement des chemins ruraux de Hellimer et de Gréning, il était opportun d'installer une signalétique adéquate.

Au préalable, il est utile de préciser que ces 2 chemins relèvent du statut Des chemins communaux et leur entretien ne constitue pas une dépense obligatoire.

Toutefois, les élus se sont engagés à réaliser un entretien régulier fort coûteux qui nécessite de respecter des règles d'usage élémentaires telles mentionnées sur ces panneaux.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Est Signal de Phalsbourg pour un montant de 1746€.



7. REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE :

L'an passé, nous avons fait procéder au remplacement du système de chauffage climatisation dans 2 appartements de la résidence de l'Ecole, pour lequel le constructeur avait déposé le bilan. De ce fait, il n'est plus possible de trouver des pièces de réparation. Au cours du second trimestre, le chauffage du 3^{ème} logement tombait en panne. Aussi, la municipalité a opté pour la même solution que les 2 autres systèmes installés par l'an passé par le chauffagiste ABB de Munster

Le coût du remplacement est de 6050€.



8. INSTALLATION D'UNE PORTE DE GARAGE :

Dans le cadre du réaménagement du local de l'ancien jeu de quilles une porte de garage a été installée. En effet, ce local est en cours de réaménagement avec une partie avant pour les activités du foyer et à l'arrière un local technique communal. Les travaux d'isolation, de montage des cloisons, du faux plafond, installation électrique et revêtement du sol sont en cours par nos soins et des bénévoles. La fin des travaux est prévue pour le second trimestre 2025.

Le coût de l'installation de la porte par l'entreprise Padini de Longeville les St Avoild, s'élève à 1583€.



9. REFECTION DU BEFFROI :

L'un des projets « phare et atypique » qui correspondait aux travaux de remplacement du beffroi a débuté par la descente des 3 cloches en avril dernier avec le démontage de l'ancien beffroi, puis l'envoi de la cloche tricentenaire en réparation en Maine et Loire. La reconstruction du beffroi a été réalisée début novembre puis suivie de la Remontée des 3 cloches et la réfection des commandes électriques. C'est l'entreprise Bodet campanaire de Trémentines (49) qui a effectué ce chantier singulier pour nous. **En effet, ce type de travaux ne s'effectue en général qu'une fois par siècle ...**

Le coût des travaux, s'élève à 48904€.

De plus, il subsiste des travaux de réparation de la couverture du clocher à réaliser par l'entreprise KC Toiture sise à Erstroff, pour lesquels un camion/grue d'une hauteur de 55ml sera nécessaire.



⇒ Ci-dessus, les pièces de charpente du beffroi ; un volume de poutres imposant !

10. TAILLE DES ARBRES PRESENTS DANS LE VILLAGE :

Notre village est généreusement arboré. Cela lui confère un charme certain et surtout permet la présence de nombreux oiseaux qui égayent notre quotidien mais également des îlots de fraîcheur pour les habitants lors des fortes chaleurs. Cependant, ces arbres nécessitent un entretien par une taille régulière. C'est l'entreprise Holtzinger de Phalsbourg qui a été retenue pour réaliser ces travaux qui ont été fortement perturbés par la météo et plus particulièrement concernant les arbres le long du ruisseau.

Le montant de la prestation s'élève à 10900€ hors taxes.



11. INSTALLATION D'UN BANC SUPPLEMENTAIRE A L'AIRE DE JEUX :

Faisant suite à une suggestion des parents, un banc supplémentaire a été installé dans l'aire de jeux.

Le montant de la prestation s'élève à 350€ hors taxes.



ACQUISITIONS DIVERSES : 5405€

- Tracteur Tondeuse Kubota : 18500€ (voir article du bulletin de juillet 2024)
- Luminaire déco de Noel : 1403€
- Remorque : 1095€
- Onduleur : 232€
- Nouveau logiciel de comptabilité suite passage à la comptabilité M57 : 1920€

Les Travaux réalisés par Albert, notre employé communal, des élus et des bénévoles

Parmi ceux-ci on notera plus particulièrement par exemple :

- La mise en peinture des poteaux d'incendie
- La création d'une entrée de garage dans la façade du local jeu de quilles en cours de réaménagement
- Le remplacement de mobilier de voiries
- **Et une multitude d'autres petits travaux tout au long de l'année**

Comme chaque année, tous les « petits travaux » effectués par notre employé communal, des élus et des bénévoles permettent de réaliser des économies non négligeables et d'être également réactifs vis-à-vis de problèmes du quotidien.

Nous remercions également, Daniel Cufer, maire de Francaltroff qui a tenu à nous aider pour réaliser divers travaux dont l'ouverture de l'accès au nouveau local de remisage municipal.



Ci-dessus, Albert qui est très polyvalent, effectue des travaux de maçonnerie suite à l'ouverture d'une entrée pour le local de remisage communal dans l'ancien espace jeu de quilles.

← Ci-contre, Albert effectue les plantations de fleurs du printemps

PREVISION DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS EN 2025

Programme des travaux validés pour 2025 :

Le contexte économique de la France s'est fortement dégradé et son endettement n'a cessé de se creuser depuis ces 7 dernières années. Cette dégradation est liée selon les économistes et nos gouvernants aux « crises » successives, bien souvent très mal gérées, avec celle des « gilets jaunes », puis de la COVID19, des guerres en cours et enfin du constat de l'endettement abyssal de notre pays.

A cet effet, le nouveau gouvernement nommé par le président de la République, suite à la dissolution du parlement, cherche trouver des solutions pour réduire cette dette. Celle-ci passe par des coupes financières draconiennes pour lesquels ce nouveau gouvernement n'épargne personne, y compris les collectivités territoriales. Pourtant ces mêmes collectivités territoriales sont contraintes d'apporter des prestations à leurs habitants et assurer les investissements nécessaires.

Ceci se traduit par une baisse des dotations de l'Etat, après la suppression d'un des 2 impôts locaux dit « dynamique » (la taxe d'habitation) qui est certes compensée sur la base de l'année 2019, mais cette dernière n'est pas réactualisée, alors que nous connaissons depuis une forte inflation.

De ce fait notre capacité d'autofinancement et malgré une gestion rigoureuse pour la maîtrise des coûts de fonctionnement accentués depuis la crise des gilets jaunes avec les augmentations des frais de personnel, de l'électricité, des assurances et enfin avec la baisse des dotations de l'Etat, notre capacité d'autofinancement s'amenuise.

Nous prévoyons néanmoins 4 chantiers comme suit :

Prolongement du cheminement vers l'immeuble Klein :

Pour assurer la continuité de l'accès sécurisé du centre village à toutes les maisons du village, le conseil a décidé de prolonger le cheminement piéton rue de l'Albe jusqu'à l'immeuble Klein et qui permettra également l'accès au circuit pédestre vers Nelling en toute sécurité. L'effacement des réseaux secs sera intégré.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 165000€.

Création cheminement piéton rue du Moulin :

Dans la rue du Moulin, de part et d'autre du ruisseau, il n'y a pas de cheminement piéton et les usagers sont contraints de se déplacer soit sur la route soit sur le bas-côté non aménagé. Aussi, il a été décidé de créer un cheminement sécurisé qui intégrera la pose d'une passerelle à côté du pont existant.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 86134€.

Prolongement du cheminement piéton rue de l'Ecole :

Faisant suite aux nouvelles constructions dans cette rue qui mène à la station d'épuration, il était opportun de créer un accès sécurisé vers la rue de Dieuze.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 45620€.



Ces trois chantiers permettront d'améliorer notablement le maillage des cheminements piétons de notre village et favorisera encore davantage la pratique des déplacements dit « doux »

A cet effet, il est important de rappeler que Léning fait référence dans ce domaine **et à présent, on peut féliciter la commune voisine de Francaltroff** qui réalise également des investissements dans ce sens. Ainsi, on peut citer l'aménagement du chemin après le pont romain vers la zone d'activité qui est contigüe à celui du nôtre, coté de la station d'épuration

⇒ Ces 3 dossiers sont éligibles à une subvention de la Région Grand Est pour favoriser l'aménagement de cheminements piétons et répondre à de nombreux critères spécifiques principalement liés au changement climatique. Ainsi avec l'appui de notre maître d'œuvre nous avons déposé un dossier complexe qui a été retenu.

Création d'un nouveau columbarium, d'un poste jardin du souvenir et d'un caveau ossuaire :

Comme nous ne disposons plus de case de libre dans le columbarium du cimetière, il est nécessaire de prévoir l'installation d'un nouveau columbarium composé de 6 cases.

De plus, pour être en conformité, nous intégrons dans ce projet un poste jardin du souvenir pour recueillir les cendres ainsi qu'un caveau/ossuaire.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 14525€.

Aménagement paysager chemin de Gréning :

Dans le cadre de l'aménagement foncier de Gréning et pour lequel la commune de Léning a autorisé l'intégration d'une partie de son ban communal, un re-bornage a été effectué. Ainsi, nous avons constaté qu'une zone le long du chemin menant à Gréning avait été prévue pour compensation arbustive lors du remembrement communal de Léning des années 70.

Ces plantations n'ont jamais été effectuées et cet espace a été mis en culture par les agriculteurs successifs qui exploitaient la parcelle contiguë.

Aussi, la commune a demandé que cet espace qui jouxte le ban de Gréning soit intégré dans le programme de plantation de compensation paysagère.

La commission départementale des aménagements fonciers a accepté notre demande et les plantations devraient être réalisées à l'automne 2025 et prise en charge par le Département de la Moselle.

Traitement des fissures :

Avec les forts désordres hydriques directement liés soit aux périodes de sécheresse puis à celles des fortes précipitations, les structures de route sont fortement impactées.

En effet, l'argile se dégonfle puis se regonfle et cela forme des fissures au niveau des routes et des cheminements piétons en macadam.

A cet effet et pour les prolonger dans le temps, une opération de traitement des fissures est prévue au printemps prochain. Elle sera réalisée par l'entreprise de TP Colas.

Eclairage du cheminement piéton Léning-Francaltroff :

Une étude est en cours et selon les possibilités financières et des opportunités de co-financement, un éclairage sera mis en place pour sécuriser ce cheminement piéton très fréquenté.

LA FORET COMMUNALE

Chaque année, le conseil municipal de novembre est consacré principalement à l'exploitation forestière. Nous invitons, comme d'habitude Guillaume RITZ, garde forestier à cette séance, pour dresser le bilan d'exploitation et financier de l'année 2024.

Pour mémoire, la superficie de la communale est 61,35 hectares et notre commune est engagée dans un programme continu de gestion pour assurer sa pérennité depuis 30 ans.

Toutefois depuis une dizaine d'années, les forêts françaises sont extrêmement victimes d'aléas climatiques, de maladies ou d'attaques de parasites. Ainsi les scolytes ont fait mourir les résineux, les chenilles processionnaires ont affaibli les chênes, la bactérie de la Chalarose tue des frênes et enfin le dessèchement des hêtres et des chênes dû au stress hydrique lié aux périodes de faible précipitation et irrégulière.

Dans ce contexte, avec le concours continu de l'ONF, nous devons tout mettre en œuvre pour régénérer notre massif forestier avec d'autres espèces d'arbres.

Avant d'évoquer le bilan, il est opportun de rappeler que l'exploitation forestière a été fortement perturbée par les conditions météorologiques particulièrement pluvieuses durant la saison écoulée.



Le Bilan financier pour la saison écoulée :

Le volume total de bois prélevé dans la forêt communale durant la saison écoulée est 191,24 m3, soit 3,12 m3 par hectare (en diminution de 16% par rapport à la saison précédente).

Ceci se décompose comme suit :

- bois d'œuvre et industriel : 43,48 m3
- bois de feux : 46,26 m3 soit 66 stères
- bois façonnés par les particuliers (fonds de coupe) : 101,50 m3 soit 145 stères facturés

Le montant des recettes de vente de bois + la part produit chasse communale est de 22757,93€.

Une recette satisfaisante grâce au cours soutenu du bois et d'un reliquat de vente de bois énergie de la saison 2023.

Celui des dépenses (exploitation forestière, honoraires ONF) s'élève à 7436,05€

→ **Le bilan de la saison 2024 affiche un montant positif de 15321,88€, Il est utile de souligner qu'il n'y a pas eu de travaux d'investissement cette année.**

Les Prévisions d'exploitation saison 2025 :

→ Prévisions des coupes de bois :

BOIS D ŒUVRE- D INDUSTRIE – FONDS DE COUPE	RECETTES ESTIMEES
167 m3 Bois d'œuvre et Industrie	9942 €
98 m3 Bois des menus produits	1089 €
→TOTAL : 267m3	12268 €

→ Les honoraires des prestations de l'ONF pour la nouvelle saison sont estimés à 2490,19€ ht (cubage, matérialisation, classement, réception des lots ...)

→ Les travaux d'abattage, façonnage et de débardage ont été confiés aux entreprises Hen et Linck qui ont déposé les offres les moins-disant comme suit :

- Abattage / Façonnage : 13,00€ et 14,00€ le m3 respectivement pour le bois d'œuvre (BO) Et le bois industriel (BIL)
- Débardage : 11,50 € le m3 pour le bois d'œuvre et 13,50€ pour le bois d'industrie
- Heure de bûcheronnage : 50€ l'heure
- Heure de tracteur : 80€



→ Compte tenu du contexte actuel avec la forte augmentation des coûts de façonnage et celui du cours du bois d'industrie utilisé pour faire le bois de chauffage, les élus ont décidé de cesser la vente de bois de stère façonné. **La plupart des communes environnantes ont déjà ou s'apprêtent à le faire et invitent les gens à contacter des professionnels qui vendent du bois de chauffage.**

Cependant, les élus ont décidé la vente de bois d'industrie aux particuliers soit en volume de 5m3 ou 10m3 dans la limite du volume prévisionnel disponible. Le prix de vente du m3 est de 60€

⇒ Un bilan sera établi en fin de saison qui déterminera si cette option est maintenue.

Les menus produits sans brûlage, sont fixés à **10,00€ le stère**

L'ONF et la Municipalité rappellent que la vente des menus produits est réservée aux habitants de la commune qui l'utilisent pour leur consommation personnelle. La commercialisation des menus produits demeure toujours strictement interdite.

→ Etat d'assiette pour l'année 2026 :

L'état d'assiette correspond à la localisation des coupes de l'année suivante. Celles-ci, validées par les conseillers, sont prévues dans les parcelles 12, 2, 3, 14a, 16.

La municipalité remercie chaleureusement Guillaume Ritz pour sa forte implication concernant la gestion, sa disponibilité et ses précieux conseils pour la gestion de notre forêt communale.

LES VISITES RENDUES A LA COMMUNE

Mr Jacques Banderier, Sous-Préfet de Sarrebourg/Château-Salins :

Pour la seconde fois de l'année, nous avons convié notre Sous-Préfet à l'occasion de la manifestation publique organisée dans l'église, conjointement par le Conseil de Fabrique et la Municipalité dans le cadre du chantier de la reconstruction du beffroi et de la remontée des cloches.

C'est avec un grand intérêt que notre Sous-Préfet a assisté durant la matinée cette manifestation pour découvrir la cloche du 15^{ème} siècle restaurée, apprécier l'exposition préparée avec le concours des membres du Conseil de Fabrique et visionner deux films, l'un sur la restauration du mobilier et l'autre sur celle de la cloche et du beffroi.

Nous tenons encore à remercier vivement Mr Banderier pour sa présence, l'intérêt porté à cette manifestation consacrée à la préservation du patrimoine du village. Nous avons fortement apprécié toutes les explications techniques apportées grâce à ses connaissances dans le domaine du patrimoine. En effet, son parcours professionnel au sein des services de l'Etat lui a permis d'acquérir beaucoup de connaissances techniques et historiques.

Sa visite s'est achevée par un moment de convivialité bien mérité.

Ci-dessous :

Mr Banderier en compagnie avec des conseillers, de Daniel Cufer, maire de Francaltroff et des membres du Conseil de Fabrique regardent le film de la restauration du mobilier classé



Mme Sylvie Bousbacher, Conseillère Départementale :

Après sa visite du printemps dernier pour la réception des travaux de la rue du Moulin et la voie communale menant au château d'eau, Mme Sylvie Bousbacher est revenue dans notre commune pour l'achèvement des travaux de réhabilitation de la route de la Tuilerie. Cette démarche est obligatoire pour le versement de l'aide Moselle Ambition attribuée par le Département de la Moselle et dont le montant est de 26000€.

Ce dossier d'aide du département correspondait au troisième et dernier dossier auquel nous avons droit.

Malgré une météo capricieuse, Mme Sylvie Bousbacher a écouté longuement les explications fournies pour ce chantier essentiel pour les riverains et particulièrement pour l'exploitation agricole dont l'activité principale est la production laitière.



LA MANIFESTATION RESTAURATION BEFFROI :

Il y a, à peine 2 ans, l'entreprise campanaire Bodet, suite à une maintenance annuelle, nous alertait sur l'état du beffroi qui se dégradait.

Aussi, cette dernière nous a proposé de réaliser un diagnostic du beffroi et des cloches que le conseil municipal a accepté.

Dès la réception de ce diagnostic, les élus ont immédiatement décidé de tout mettre en œuvre pour le remplacement du beffroi. **Le cas échéant notre village, bercé par le son multiséculaire des cloches en aurait été privé.**



Aussi pour financer les travaux, estimés à 49000€ hors taxe, il était impératif d'élaborer un plan de financement.

Pour ce faire, un dossier de subvention a été déposé auprès de la Préfecture et une souscription avec le concours de la Fondation du Patrimoine a été organisée.

La souscription a connu un vif succès puisque nous avons pour l'instant recueilli 9000€ de dons abondés de 5000€ par la Fondation du Patrimoine et l'Etat nous a octroyé une aide DETR de 19562€

En parallèle, le marché pour les travaux a été signé et les travaux ont pu débuter au printemps dernier avec la descente des cloches, le démontage de l'ancien beffroi puis l'envoi de la cloche du XXVIIème en réparation dans leur usine à Trémentines.

Comme prévu, le remontage du beffroi avec le retour de la cloche s'est opéré fin octobre dernier. Pour cette occasion, la mairie et le conseil de Fabrique ont tenu à organiser une manifestation à l'église pour présenter la cloche restaurée avec une exposition sur l'historique des différents chantiers réalisés durant ses 20 dernières années, le partenariat avec la Fondation du Patrimoine **et pour remercier les donateurs.**

Cette manifestation a connu un vif succès puisque plus de 150 personnes ont répondu à l'invitation ; ceci a permis également des rencontres de familles issues du village ayant quitté Léning.

⇒ **Ce fut une journée intéressante et surtout conviviale.**

Cependant, des travaux supplémentaires devront être réalisés puisque des ardoises du clocher sont tombées et des infiltrations d'eau ont été révélées. De ce fait, l'entreprise Kannengiesser d'Erstroff procédera au remplacement des ardoises et cela nécessitera une grue de 55 mètres pour y accéder.

⇒ **Ce sera une dépense non prévue qu'il faudra financer.**



← A gauche un ancien « mouton » sur lequel était fixée la cloche

⇒ A droite, au pied de la cloche, un ancien « battant »



ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT

Travaux d'embellissement et Entretien de l'environnement :

La plantation d'une nouvelle haie :

Comme déjà évoqué dans le précédent bulletin, une nouvelle haie a été plantée sur un linéaire de 300 mètres le long d'un fossé au lieu Ridling, grâce au concours de l'association HAIE et de bénévoles du village.

Le concours de cette association de bénévoles est gratuit et la fourniture des végétaux s'élève à 620€.



Plantation d'un linéaire d'érables du Canada :

Dans un but de diversifier les espèces d'arbres, un nouveau linéaire de 4 érables du Canada a été planté à côté de la route de Gréning.

La coloration automnale rouge/orangé de son feuillage, apportera entre-autre une touche singulière dans le paysage de cette zone dépourvue de toute haie ou d'arbre, hormis celles qui bordent la voie vers Gréning. Cette espèce d'érable contribuera à développer la biodiversité et agrémentera le paysage de cette partie du ban communal.

La plantation a été effectuée par l'entreprise Teridéal pour un montant de 958€.



Remplacement d'un linéaire de tilleuls :

Pour des raisons inexplicables et alors que les conditions météorologiques au niveau pluviométrie étaient « excellentes » cette année pour les reprises de végétaux, le linéaire de tilleuls planté à l'automne dernier sur le bas -coté du chemin du Balhof et menant vers Montdidier, a desséché.

Aucune explication n'a pu être fournie.

Cependant dans le cadre de la garantie de reprise, l'entreprise Teridéal, a procédé à leur remplacement.

Espérons à présent que cette nouvelle plantation, qui contribuera également à stabiliser le chemin et éviter des ravinements lors de fortes précipitations, se développera. Ainsi dans quelques années ceux-ci formeront une magnifique allée arborée, le long de ce parcours de la boucle pédestre menant à Montdidier.

Faut-il le rappeler, et à juste raison, que l'intégration d'un volet paysager dans les projets est exigée par les co-financeurs publics.



La taille des haies :

Comme chaque année, nous tenons à « tailler » les haies présentes sur le ban communal qui sont par ailleurs, protégées par la notice paysagère et associée à notre carte communale.

Ainsi nous avons demandé à l'entreprise une taille d'entretien et surtout dans certains linéaires de ne plus réaliser du broyage au sol pour laisser se développer les continuités de végétaux arbustifs.

Cette démarche pourtant indispensable dans la phase actuelle d'évolution du climat et surtout pour limiter les dégâts occasionnés par des événements pluviométriques dévastateurs que nous connaissons à présent régulièrement demeure malheureusement trop incomprise ou acceptée.

Comme chaque année l'entreprise Roth de Mackwiller a effectué ces travaux de taille des haies et fauchage certains accotements de chemins du ban communal en dehors de la période de nidification **pour 4817€.**

C'est une dépense importante mais nécessaire. Elle contribue à l'entretien de la nature, à la préservation de la biodiversité et agrément nos paysages à l'inverse des grandes étendues agricoles démunies de toute végétation hormis celle des cultures.

Il est également opportun de citer l'excellent travail de l'entreprise GM Espace Vert de Virming qui effectue la tonte des espaces de verdure dans le village depuis de très nombreuses années.

Le coût de cette prestation s'élève à 5192€ TTC.

Remise du prix de la Pensée Sauvage :

Le congrès national des Conservatoires des Espaces Naturels s'est tenu cette année à Nancy, du 5 au 12 décembre dernier. A cette occasion près de 700 personnes y ont participé pour partager des connaissances scientifiques permettant de mieux appréhender le réchauffement climatique en cours.



Le président Alain Salvi du CEN Lorraine, organisateur de ce 24^{ème} congrès a précisé, dans son discours d'ouverture, comme suit son objectif :

« L'objectif de ce congrès est de partager nos retours d'expériences aux uns et aux autres. Que chaque territoire puisse nourrir les acquis pour ses voisins. Certes, il y a des différences géographiques entre les régions du Sud ou du Hauts-de-France par exemple, mais cet échange doit contribuer à nourrir l'ADN des conservatoires. Dans des conditions et à des échelles différentes tout le monde va continuer d'être impacté par le réchauffement climatique. »

J'évoque dans ce bulletin ce congrès car j'ai été invité, dans le cadre de la remise prix de la « Pensée Sauvage » En effet, le CEN décerne lors de chaque congrès, cette distinction à une ou deux personnes en reconnaissance de leur implication au service de la nature et du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels. Ainsi, cette année j'ai été honoré de recevoir ce prix, remis par Alain Salvi et Daniel Beguin.

Cependant, cette distinction ne peut être personnelle car les valeurs qu'elle représentent, correspondent à un travail collectif et un soutien de la part du conseil municipal de Léning qui s'investit depuis de nombreuses années pour mener des actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité sur le territoire de la commune.

⇒ **Aussi j'ai tenu lors de cette cérémonie de dédier cette distinction à tous les conseillers municipaux pour leur soutien inconditionnel concernant cette thématique depuis près de 25 ans et aux habitants de Léning qui sont nombreux à apprécier cette démarche.**

Opération de collecte de pneus agricoles usagés :

Depuis plusieurs années, certains élus au sein de la communauté des communes soulèvent régulièrement la problématique des pneus usagers présents autour de nombreuses fermes ou dans des prairies sur le territoire du Saulnois à trouver une solution pour inciter les agriculteurs à s'en débarrasser.



Après de nombreuses investigations, une solution a enfin été trouvée avec le concours de la Chambre d'Agriculture de Moselle, de la Sté Lorca et l'écologiste Aliapur.

La première phase de collecte s'est déroulée courant novembre dans le secteur de l'ancien canton de Château Salins et cette opération s'achèvera d'ici 2026 pour les autres ex cantons. **Pour l'année, environ 2500 tonnes de pneus agricoles usagés seront collectées.** Le coût pour les agriculteurs est de 30€ la tonne de pneus, ce qui correspond à une dépense très modeste.

C'est une initiative communautaire à saluer permettant au territoire rural du Saulnois de se débarrasser de ces vilénies, de s'impliquer encore davantage pour la préservation de ses paysages, pour la biodiversité et pour la qualité de vie. **Ceci est une des clés pour attirer de la population et contribuer au développement de l'économie locale tout en préservant l'activité agricole.**

L'AMENAGEMENT FONCIER DE GRENING :

La procédure de l'aménagement foncier ou de remembrement de Gréning est arrivée à son terme et les propriétaires et les exploitants agricoles ont pris attache de leurs nouvelles parcelles dont ils sont propriétaires ou locataires à compter de cet automne.

Cette dernière phase de réattribution des parcelles n'a soulevé aucune réclamation et donc la validation a pu être notifiée.

A présent, c'est à l'Association Foncière d'engager les projets de travaux connexes qui ont été validés. Ces derniers concernent principalement l'aménagement de chemins d'exploitation.

Concernant le ban de Léning, ce sera la partie de la montée d'un chemin menant à Gréning au lieu-dit « Schwanacker » qui sera empierré.

⇒ Ces travaux devraient débuter durant l'année 2025.

De plus, pour toute opération d'aménagement foncier de cette nature, des compensations paysagères doivent obligatoirement être intégrées selon des règles bien précises.

Il ne s'agit plus comme cela s'est produit par le passé, de raser les vergers, les haies ou les arbres isolés présents sur le ban communal et ne pas les compenser ailleurs.

Ceci avait conduit à un appauvrissement indéniable, parfois irratrapable, de la biodiversité animale et végétale avec des conséquences souvent dramatiques.

Ceci avec le changement climatique en cours et annoncé il y a plus de 20 ans, nous sommes confrontés à de nombreuses problématiques. Ainsi et à présent, épisodiquement nous subissons par exemple des fortes crues dévastatrices comme l'année 2024 le témoigne. Fort heureusement cela ne s'est pas traduit par le désastre des récentes inondations de la région de Valence en Espagne, qui en plus des dégâts matériels, a causé la mort de plus 250 personnes.

Bien entendu, les causes sont multiples tels les excès liés à l'urbanisme incontrôlé auxquels il faut également évoquer l'évolution des pratiques agricoles depuis les années 60 dans la ruralité.

Le Département de la Moselle a attribué une enveloppe spécifique de 50000€ pour les compensations paysagères destinées à la replantation sur les zones définies.

Pour le ban de Léning, la commission départementale a validé un projet complémentaire de plantation le long de la route de Gréning.



← A l'origine, cette bande de terre communale, le long du chemin, était destinée à accueillir une plantation lors du remembrement de Léning fin des années 70. Celle-ci n'a cependant jamais été réalisée.

Aussi, nous profitons de cette occasion pour que cette bande de terrain soit enfin végétalisée non par des cultures agricoles mais par des plantations arbustives.

⇒ **Celle-ci permettra peut-être d'accueillir à nouveau une compagnie de perdreaux longtemps présente dans ce secteur.**

ADHESION AU PNRL EN QUALITE COMMUNE ASSOCIEE :

A la demande de plusieurs communes, dont Léning, désireuses d'intégrer le Parc Naturel Régional de Lorraine, **Jerome End, Président du PNRL** et son conseil d'administratif ont émis un avis favorable.

Toutefois, l'intégration de ces communes en qualité de membre ne pourra pas se réaliser statutairement avant 2026.

Dans cette attente, un statut de « Commune Associée » a été adopté pour les communes désireuses d'intégrer le PNRL qui sont Léning, Guébling, Blénod les Pont à Mousson et Conthil.

Ce statut pour ces communes permet de bénéficier d'une coopération étroite avec le Parc dans le but d'adhérer à ce Syndicat mixte.

Il est utile de rappeler que la commune de Léning, bénéficiait déjà d'un statut similaire, il y a une quinzaine d'année mais celui-ci avait été abandonné entre temps par le PNRL.



Nos motivations pour intégrer le PNRL sont multiples. Tout d'abord géographiquement le ban communal de Léning coté est enclavé par les communes de Réning et d'Albestroff, qui sont membres du Parc.

Toutefois et au-delà de cet aspect géographique, **nous partageons** les valeurs et les objectifs du PNRL « pour un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager ».

Ceux-ci se traduisent continuellement dans les actions menées par la municipalité depuis 25 années.

De plus, notre commune située dans la vallée haute de l'Albe bénéficie d'atouts remarquables à préserver tel le marais alcalin, la mare prairiale qui renferment une flore riche avec entre-autre la laiche de Hartman (site unique en Lorraine), une faune remarquable et des paysages revalorisés qui avaient été fortement dégradés suite à l'aménagement foncier de la fin des années 70.

De même et grâce à notre Carte Communale avec en particulier la notice paysagère » ainsi que le Règlement Municipal des Constructions nous avons mis en place des « obligations peu contraignantes » **mais pragmatiques** pour préserver l'identité locale et également pour **s'adapter continuellement à l'évolution climatique en cours.**

Cette démarche permet de renforcer la protection des paysages, la biodiversité, l'attractivité de notre village, les mesures vis-à-vis des aléas climatiques et **bien-entendu pour le bien être des habitants.**

De plus, il nous paraît opportune de partager et d'adhérer encore davantage les 5 missions des parcs naturels régionaux qui sont :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation



URBANISME – PATRIMOINE :

Comme chaque année il nous paraît utile d'établir un bilan des autorisations liées au droit du sol. Celui-ci intègre les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les déclarations de travaux. Ce même bilan retrace les opérations immobilières et permet d'établir une tendance pour l'intérêt de notre commune.

Ainsi la tendance pour 2024 confirme que suite à la crise économique que traverse en particulier notre pays avec des conséquences comme la forte augmentation des taux d'emprunt ou la frilosité des banques pour accorder des prêts, **le secteur des constructions est en crise**. Cette situation est lourde de conséquence pour les entreprises concernées dont l'activité a fortement baissé, **alors qu'il y a une pénurie de logement dans notre pays**. **Comme vous pourrez le constater ci-dessous, nous n'échappons pas à cette tendance et pour la première depuis de nombreuses années, aucun permis de construire n'a été déposé ...**

Toutefois, les opérations de déclarations de travaux demeurent nombreuses pour valoriser le parc immobilier.

Les autorisations du droit du sol accordées durant cette année 2023 :

Le permis de construire : 0

Les déclarations préalables de travaux accordées : 8

- Mr Barakowski Ken pour la réfection d'une toiture
- Mr Scovron Jonathan pour l'installation de panneaux solaires
- Mr Colombino Franck pour la construction d'une véranda
- Mr Ernst Denis pour l'installation de velux sur toiture
- Mme Rapses Marie pour l'installation d'une piscine extérieure
- Mr Huber Sébastien pour l'installation d'une terrasse
- Mr Huber Sébastien pour l'installation d'un abri de jardin
- SCEA Mely pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Les certificats d'urbanismes : 5

Ils concernent principalement des CU nécessaires lors de cessions immobilières.

- Maître Estelle Mann de Morhange pour cession immobilière
- Maître Florence Cormier d'Albestroff pour cession immobilière
- Maître Florence Cormier d'Albestroff pour cession immobilière
- Maître Florence Cormier d'Albestroff pour cession immobilière
- Maître Florence Cormier d'Albestroff pour cession de terrain agricole

Nous vous rappelons que les Autorisations du droit au Sol sont obligatoires pour tout projet construction, d'extension ou modification de l'existant.

Cela concerne donc l'accroissement de superficie habitable de maison dans le cadre de travaux de réaménagement, la construction de bâtiment agricole, de garage, d'abri de jardin, des ravalements de façades (choix des couleurs), des réfections de toiture (choix des matériaux et teinte des tuiles en rouge en concordance avec notre règlement des constructions), l'installation de piscine, ...

Il est donc opportun de s'informer en mairie pour vous faire préciser les démarches à suivre.

Vous pouvez également consulter le site web de la commune pour prendre connaissance des dispositions de la carte communale, du règlement municipal des constructions.

Disponibilité de terrains à construire



Pour l'instant la commune ne dispose plus de parcelles constructibles

← **Néanmoins, des parcelles destinées à la construction et appartenant à des propriétaires privés, subsistent et notamment dans la rue de l'Albe par exemple.**

⇒ **Si des propriétaires souhaitent céder des terrains constructibles, ils peuvent en informer la mairie.**

L'ETAT CIVIL – LA VIE COMMUNALE :

NAISSANCE :

Durant l'année 2024, trois naissances ont été enregistrées :

- Alba et Hugo Lefebre
- Tylio Jung



DECES :

Au cours de l'année 2024, 3 décès sont survenus :

- Gilbert Helbling à l'âge de 76 ans
- Albert Ernst à l'âge de 95 ans
- Fernand Houpert à l'âge de 90 ans

MARIAGE :

Aucun mariage et PACS n'a été officié durant cette année



ARRIVEE DE FAMILLES :

Comme chaque année, il y a eu des départs **mais fort heureusement des arrivées nouvelles témoignent de l'attractivité de notre village. Ceci permet de stabiliser notre population à 350 habitants. Aussi avec le nombre élevé de logements locatifs, il y a forcément un mouvement d'arrivée et de départ soutenu.**

Les nouveaux arrivants :

- Mr Pfeiffer – Mme Chezeau et leurs enfants au 47 rue Principale
- Mr Desinde -Mme Galmarde au 22 rue Principale
- Mr Dubois et Mme Bouton au 22b rue Principale
- Mr Garrot - Mme Henry au 11 rue Principale
- Mme Benoit et ses enfants au 13 rue Principale
- Mr Zimmermann au 7 rue de l'Albe
- Mr Jung – Mme Schutz au 12 rue de l'Ecole
- Melle Klein au 10 rue de l'Ecole



➔ Nous leur adressons la bienvenue à Léning et aux partants, nous espérons qu'ils conserveront un excellent souvenir de notre village.

➔ **IMPORTANT** : Les nouveaux habitants ainsi que les partants ont l'obligation de signaler leur arrivée ou leur départ en mairie ; c'est une disposition obligatoire des lois du concordat dont relèvent toujours les départements Alsaciens et la Moselle.

Cette démarche obligatoire est utile concernant les démarches administratives, pour l'obtention d'informations communales mais également pour la gestion des ordures ménagères dont le suivi relève de la commune et également pour l'inscription dans les écoles des communes voisines.

➔ Cela évitera également des désagréments d'ordre administratif ou de pénalité fiscale.

Ainsi régulièrement des personnes qui n'ont pas signalé leur départ se voient réclamer des factures d'ordures ménagères, d'électricité, d'eau, ... et sont contraintes de solliciter une attestation de départ en mairie.

ACTUALITE CONCERNANT LE RAMASSAGE SCOLAIRE :

Faisant suite au transfert de la compétence « Transport scolaire » des départements aux Régions, celle du Grand Est après avoir recensé les pratiques de chaque département, a **décidé d'élaborer un règlement unique pour l'ensemble de son territoire.**



Quelques éléments de rappel :

- Chaque département disposait d'un règlement particulier. Pour la Moselle, le transport scolaire était assuré pour les primaires **si la distance entre communes était supérieure à 3km.**
- Depuis la promulgation de la loi de rendre obligatoire l'instruction des enfants à partir de 3 ans (les maternelles), le ramassage devait donc également être assuré.
- En ruralité, il y a eu de nombreuses fermetures d'école au profit de regroupement scolaire **et cela se poursuit.**

Après une longue réflexion, le Conseil Régional du Grand Est a donc décidé d'uniformiser sur tout son territoire un règlement unique pour le transport scolaire sans contrainte de distance entre les communes et à partir de la maternelle.

Toutefois et compte tenu de certaines spécificités et de difficultés d'organisation du ramassage scolaire, les Conseillers régionaux ont validé une disposition particulière.

Ainsi, une **Allocation familiale de Transport (AFT)** sera versée par famille dont les enfants fréquentent une école d'un village de proximité. **Ceci est le cas pour notre commune.**



De ce fait, le conseil municipal de Léning a opté pour cette solution et a soumis sa demande à la Région Grand Est. A cet effet, la Région GE exigeait la désignation d'une seule école d'accueil. Comme la majorité des enfants du village sont scolarisés à Francaltroff, nous avons désigné cette dernière. Le versement de cette AFT est donc réservé uniquement aux parents dont les enfants sont scolarisés à Francaltroff.

Après examen, celle-ci a été acceptée et validée par la Région Grand Est.

- ⇒ **Les modalités pratiques sont explicitées aux parents lors de la d'inscription à l'école effectuée en mairie de Léning.**

FERMETURE DU RESEAU TELEPHONIQUE CUIVRE

L'opérateur historique de télécommunication Orange nous informe que suite au déploiement du réseau fibre, le réseau cuivre est progressivement démonté.

Cette opération a débuté cette année et se poursuivra jusqu'en 2028 sur l'ensemble du territoire français.

A cet effet, la commune de Léning a été présélectionnée pour faire partie du quatrième lot de communes qui seront concernées par la fermeture de ce réseau cuivre. **Ceci interviendra normalement au cours du 1^{er} semestre 2025.**

Cette opération impactera seulement 8 logements qui ont encore un branchement téléphonique cuivre dans notre village. Tous les autres logements disposent d'un accès fibre.

Une offre commerciale fibre de substitution sera proposée afin que les habitants concernés puissent téléphoner ou recevoir des appels.



LES BIENS SANS MAÎTRE :

Dans de nombreuses communes, des biens (terrains ou immeubles) sont laissés à l'abandon car dans la plupart des situations, leurs propriétaires ne sont plus en vie et aucune procédure de succession n'avait été effectuée.

Par ailleurs, l'acquiescement des taxes foncières n'est plus fait, y compris par un tiers.

De ce fait, une commune peut acquiescer les biens vacants et sans maître par une procédure spécifique.

Aussi, de nombreuses communes, encouragées par les pouvoirs publics, engagent cette démarche pour ces biens vacants et **pour lesquels la taxe foncière n'est plus acquiescée** depuis au-moins 3 ans.

A cet effet, nous avons également engagé une procédure spécifique après avoir recensé 9 parcelles qui entrent dans ce champ d'application.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section 2 - parcelle 42 d'une superficie de 15a38ca
- Section 2 - parcelle 53 d'une superficie de 16a10ca
- Section 2 - parcelle 54 d'une superficie de 16a06ca
- Section 3 - parcelle 26 d'une superficie de 3a21ca
- Section 4 - parcelle 13 d'une superficie de 10a35ca
- Section 4 - parcelle 18 d'une superficie de 13a62ca

⇒ **Ces parcelles sont situées soit dans l'emprise du marais protégé ou à ses abords**

- Section E - parcelle 314 d'une superficie de 1a69a
- Section E - parcelle 333 d'une superficie de 4a19
- Section E - parcelle 334 d'une superficie de 1a51ca

⇒ **Ces parcelles sont situées dans le village et sont à l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années et aucun entretien n'est effectué.**

A cet effet et comme mentionné dans la procédure, une délibération spécifique avait été prise le 20 septembre 2023, un affichage devant chaque parcelle a été posé. Par ailleurs, une information a été publiée sur le site communal et sur le panneau d'affichage ainsi que dans les annonces légales du Républicain Lorrain.

Comme la période d'information de 6 mois est atteinte et qu'aucune observation n'a été déposée, la procédure peut être menée à son terme et la transcription sera effectuée par un notaire.

Pour les parcelles situées soit dans le marais ou dans sa périphérie, les élus envisagent de les intégrer dans le bail emphytéotique déjà en vigueur avec le CEN. En effet, après la cession d'une parcelle du Conseil de Fabrique au CEN, l'ensemble de la zone du marais pourra être juridiquement géré par le Conservatoire dont la mission est de le sauver car ce dernier est actuellement menacé par des problèmes hydrologiques pour lesquels une étude est en cours.

Pour celles situées dans la rue du Moulin, une réflexion sera menée pour leur destinée.



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS JUILLET

LES CONSEILS MUNICIPAUX :

Les conseillers municipaux se sont réunis à 9 reprises durant l'année 2024 et 66 délibérations ont été débattues puis approuvées.

Ceci valorise une activité riche et diversifiée de prises de décision pour l'intérêt communal.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des intitulés des délibérations prises par le conseil Municipal durant ce second semestre 2024.

Celles-ci sont également mises en ligne sur le site web < <https://mairie-lening.fr/> > après chaque conseil Municipal. Elles sont également affichées à l'issue de chaque conseil sur le panneau extérieur d'informations de la mairie.



Les DCM votées au second semestre 2024 :

DCM 44/2024 : Validation du décompte du temps de travail des agents communaux

DCM 45/2024 : Demande de subvention projet environnemental

DCM 46/2024 : Attribution marché effacement des réseaux secs rue de l'Albe

DCM 47/2024 : Attribution marché création d'un cheminement piéton rue de l'Albe

DCM 48/2024 : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel

DCM 49/2024 : Exonération en faveur des immeubles situées en zone France Ruralité

DCM 50/2024 : Participation exceptionnel au frais de fonctionnement du périscolaire de Francaltroff

DCM 51/2024 : Tarif de location de la salle des fêtes

DCM 52/2024 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement

DCM 53/2024 : Etat de prévision des coupes de bois

DCM 54/2024 : Acceptation devis ONF pour les travaux d'exploitation forestière 2024/2025

DCM 55/2024 : Choix des prestataires pour les travaux d'exploitation forestière

DCM 56/2024 : Validation de la proposition de ne plus réaliser du bois de chauffage

DCM 57/2024 : Fixation du prix de vente du bois des menus-produits

DCM 58/2024 : Etat d'assiette pour l'année 2026

DCM 59/2024 : Validation du programme prévisionnel des travaux communaux 2025

DCM 60/2024 : Demande de subvention DETR/DSIL pour la création d'un cheminement piéton rue de l'Albe

DCM 61/2024 : Demande de subvention DETR/DSIL pour l'installation d'un columbarium, d'un ossuaire

DCM 62/2024 : Demande de subvention DETR/DSIL pour l'installation d'une passerelle

DCM 63/2024 : Renouvellement de la convention Energie Quelle

DCM 64/2024 : Demande de subvention DETR rue de l'Albe

DCM 65/2024 : Demande de subvention DETR rue du Moulin

DCM 66/2024 : Demande de subvention Columbarium

DCM 67/2024 : Attribution à la commune de biens présumé sans maître

DCM 68/2024 : Encassement de chèque

Commenté [EE1]:



Ci-contre la localisation des 3 chantiers de prolongement des cheminements piéton qui seront réalisés en 2025 et pour lesquels la Région Grand Est a accordé une aide

Nous attendons une aide complémentaire de l'Etat (DETR).

Ces travaux permettront de renforcer notre maillage des cheminements, favoriser les déplacements « doux » et assurer une plus grande sécurité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Les brioches de l'Amitié :

Comme depuis de très nombreuses années, la municipalité de Léning s'associe à l'opération de la distribution des brioches de l'amitié au profit de l'association des parents d'enfants inadaptés du secteur de Sarrebourg.

Cette opération de solidarité a permis de récolter **683€** cette année.

L'APEI et les enfants concernés ont adressé leurs remerciements aux 90 donateurs

Léningois ainsi qu'aux bénévoles qui ont contribué à la distribution.

Le produit de cette vente sera entièrement consacré aux enfants pour améliorer leur existence et une meilleure intégration dans la société.



Déneigement et nettoyage des caniveaux :

Avec le retour de l'hiver, il est opportun de rappeler que les riverains sont tenus de déneiger devant leurs immeubles et ceci jusqu'à la bordure de la chaussée ou de la route y compris le trottoir. **En cas d'accident, leur responsabilité est engagée.**

→ **Durant le restant de l'année, le balayage des trottoirs et des bordures le long des maisons doit être également assuré régulièrement par les riverains.**

CONTACT MAIRIE :

Les administrés peuvent nous contacter directement par mail : mairie.lening@wanadoo.fr, ou par téléphone au **0387016736** durant les heures d'ouverture.



→ **Les heures d'ouverture de la Mairie au public :**

- Mercredi : de 17h00 à 19h00
- Samedi : de 09h30 à 11h00

→ **Les autres créneaux de présence de la secrétaire sont exclusivement réservés à l'exécution des tâches administratives. La mairie est donc fermée au public en dehors des heures. Nous vous prions donc de respecter ces horaires d'ouverture au public pour ne pas entraver le bon fonctionnement du secrétariat.**

→ **Les permanences du Maire et de l'Adjoint :**

- Mercredi : de 18h00 à 19h00
- Samedi : de 09h00 à 10h30

→ **Le site WEB de Léning :**

Nous vous rappelons que la secrétaire de mairie actualise régulièrement la liste de diffusion des adresses emails des habitants qui nous l'ont communiqué.

Cependant pour améliorer la diffusion de l'information il est opportun de porter à notre connaissance des éventuels changements d'adresse.

Aussi pour celles et ceux qui n'ont encore pas fourni leur adresse et qui souhaitent intégrer la liste de diffusion pour laquelle nous nous attachons à ne pas communiquer les adresses, il suffit de contacter la mairie ou tout simplement adresser un mail à l'adresse suivante :

mairie.lening@wanadoo.fr

Vous pouvez également consulter le site Web de Léning sur <http://www.mairie-lening.fr>

⇒ N'hésitez donc pas à nous adresser vos suggestions.

⇒ **Pour être destinataire de l'actualité communale, merci de nous communiquer vos adresses email.**

LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Faisant suite aux importantes augmentations des prix de l'électricité, du gaz, du fuel, les élus ont été contraints de réviser la tarification pour la location de la salle des fêtes au premier janvier 2024.

Pour l'année 2025, les conseillers ont décidé de maintenir cette tarification comme suit :

GRILLE TARIFAIRE 2025 DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES			
<u>AVEC CHAUFFAGE</u>	Membre du Comité	Avec carte du Foyer	Sans carte du Foyer
Banquets - Fêtes de Familles ou privées (mariage, communion, baptême ...)	140 €	180 €	205 €
Manifestations diverses ou réunions (occupation de 6 heures maximum)	115 €	150 €	175 €
<u>SANS CHAUFFAGE</u>			
Banquets - Fêtes de famille ou privée (mariage, communion, baptême ...)	120 €	145 €	170 €
Manifestations diverses ou réunions (occupation de 6 heures maximum)	90 €	115 €	140 €

